

Info Cultures maraîchères

19/2025

16 juillet 2025

Prochaine édition le 23.07.2025

Table des matières

Irruption de <i>Colletotrichum acutatum</i> dans les cultures de céleris branches	1
Bulletin PV Cultures maraîchères	2

Irruption de *Colletotrichum acutatum* dans les cultures de céleris branches

Le danger d'attaques de *Colletotrichum acutatum* sur les céleris branches est particulièrement élevé au cours des étés très chauds. La maladie causée par ce champignon se développe fréquemment lorsqu'une période de grande chaleur est suivie d'un épisode d'hygrométrie élevée. L'attaque est susceptible d'occasionner de graves dégâts, allant jusqu'à la perte complète d'une culture de céleris branches. En revanche, la maladie n'a pas encore été observée en Suisse sur céleri pomme.

Colletotrichum acutatum se disperse avec des semences infectées et peut survivre longtemps dans le sol. Il suffit de quelques plantules atteintes pour infecter l'ensemble d'une culture, ce qui explique l'apparition brusque de la maladie dans des zones précédemment indemnes. À ce jour, l'efficacité des substances actives testées contre ce champignon s'est révélée insuffisante, ce qui souligne l'importance des mesures préventives.



Photo 1: Plante atteinte par *Colletotrichum acutatum* au milieu d'un champ de céleri branche. Dégâts typiques : feuilles recroquevillées et plante relativement pâle (photos 1-3: Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona).



Photo 2: Les plantes atteintes se distinguent par un feuillage vert pâle et crispé.



Photo 3: Le cœur des plantes malades brunit puis pourrit.

Dans les conditions météorologiques actuelles, marquées par une atmosphère chaude et humide, il est recommandé de surveiller attentivement la présence des premiers symptômes de la maladie dans les cultures de céleris branches, pour éliminer à temps les plantes atteintes. De plus, en cas d'attaque, il faut prévoir une récolte avancée, avant que des dégâts ne touchent le cœur des plantes. Vous trouverez d'autres informations et indications sur les mesures préventives dans la notice technique de Brigitte Baur et Matthias Lutz (Agroscope), annexée au présent courriel d'Info Cultures maraîchères.



Bulletin PV Cultures maraîchères



Photo 4: Scarabée japonais (*Popillia japonica*) sur une feuille d'aubergine. Il se distingue aisément par les petites touffes de poils blancs sur les marges de son abdomen. Il mesure 10-12 mm en longueur (photo: Silvano Orтели, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona).



Photo 5: Cicadelle *Pentastiridius leporinus* sur un piège à mouches de la carotte (photo: Martin Keller, Beratungsring Gemüse, Ins).



Photo 6: Cicadelle *Hyalesthes obsoletus* sur un piège à mouches de la carotte (photo: Manuel Cavigelli, Arenenberg, Salenstein). Nous poursuivons la surveillance des cicadelles vectrices de maladies dans toutes les régions maraîchères.



Photo 7: Dégâts causés par les chenilles voraces de noctuelles terricoles (*Agrotis* spp.): il ne reste que deux feuilles de cette plante de chou, dont le cœur a totalement disparu (photo: Martin Keller, Beratungsring Gemüse, Ins). Actuellement, on signale des fortes attaques de vers gris aussi dans les cultures de salades.



Photo 8: Au cours de la semaine passée, les vols de thrips (*Thrips tabaci* entre autres) n'ont pas faibli dans plusieurs zones. Sur les poireaux, mais également sur les fenouils, les dégâts causés par les piqûres de nutrition augmentent toujours (photo: Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux).



Photo 9: Le deuxième vol de la mouche de la carotte (*Psila rosae*) se poursuit dans les régions de production. Le nombre de captures dans les pièges s'est maintenu au-dessus du seuil de tolérance dans certaines parcelles ou même dans la moitié des sites surveillés, selon la région (photo: Agroscope).



Photo 10: Au cours de la semaine passée, une partie des larves du charançon de la betterave (*Lixus juncii*) se sont déjà enfoncées profondément dans les racines des betteraves à salade (photo: Martin Koller, Innoplatfform Bio).



Photo 11: Actuellement, les premiers nouveaux adultes du charançon de la betterave ont émergé dans notre cage d'observation. Il y a deux semaines, nous avons prélevé des larves matures de ce ravageur, prêtes à la pupaison, dans une culture de bettes. Nous avons ensuite continué à les observer. (photo: Agroscope).



Photo 12: Dans les cultures de légumes fruits sous abris, les pucerons des cucurbitacées, à savoir *Aphis gossypii*, et espèces voisines («complexe *A. gossypii*») demeurent susceptibles d'occasionner rapidement une forte fumagine sur feuilles et fruits (photo: Agroscope).



Photo 13: Oeuf de noctuelle (Noctuidae) sur une plantule d'épinard (photo: Agroscope).

Augmentation du nombre de captures de noctuelles de la tomate

Les effectifs des captures de papillons de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) ont augmenté la semaine passée au sud et au nord des Alpes, notamment dans la région du Seeland, dans le canton de Zürich et au Tessin. Des niveaux de captures atteignant 5 à 8 papillons par semaine et par piège ont été relevés dans certains sites.

Il faut donc désormais contrôler régulièrement la présence de pontes et de jeunes chenilles de cette noctuelle dans les cultures sensibles. Des observations attentives sont particulièrement recommandées dans les cultures de pois et de haricots en fleurs, ainsi que dans les cultures de maïs doux et de légumes fruits sous abris.

Contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices), on peut employer XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*) et Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) en cultures de **haricots** avec un délai d'attente de 3 jours. On peut utiliser Wormox (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*) avec un délai d'attente de 2 jours. Pour lutter contre les vers gris en cultures de haricots, on peut utiliser cyperméthrine (Cypermethrin, Cypermethrin S, Cypermetrine) ou deltaméthrine (divers produits) avec un délai d'attente de 2 semaines. D'autre part, lambda-cyhalothrine (divers produits) est autorisée contre les vers gris avec un délai d'attente d'une semaine. Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de haricots, un nucléopolyhédrovirus spécifique (Helicovex) est autorisé provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2025 avec un délai d'attente d'une semaine. Pour lutter contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de **haricots non écosés**, chlorantraniliprole (Coragen) est autorisé provisoirement jusqu'au 31 octobre 2025, avec un délai d'attente de 3 jours.



Photo 14: Jeune chenille de noctuelle de la tomate sur une feuille de salade, à côté des dégâts de rongement qu'elle a causés (photo: Agroscope).

Pour lutter contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices) en cultures de **maïs doux** de plein champ, on peut utiliser XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai*) avec un délai d'attente de trois jours. Contre les chenilles défoliatrices sont autorisés : BIOHOP DelfIN, Delfin, Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente : 3 jours). Un traitement aux pyréthrinoides est possible avec un délai d'attente de deux semaines contre les vers gris (attention aux PER: autorisation spéciale). Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de maïs doux, un nucléopolyhédrovirus spécifique (Helicovex) est autorisé provisoirement, jusqu'au 31 octobre 2025 avec un délai d'attente d'une semaine.

Dans les cultures de **pois** on peut utiliser Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente : 3 jours) contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices). Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de pois, un nucléopolyhédrovirus spécifique (Helicovex) est autorisé provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2025 avec un délai d'attente d'une semaine. Les produits suivants sont autorisés contre les chenilles de noctuelles (défoliatrices) dans les cultures de **pois non écosés** : Dipel DF (*Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki*; délai d'attente : 3 jours) et XenTari WG (*Bacillus thuringiensis* var. *aizawai* ; délai d'attente : 3 jours). Pour lutter contre les chenilles de la noctuelle de la tomate en cultures de pois non écosés, chlorantraniliprole (Coragen) est autorisé provisoirement jusqu'au 31 octobre 2025, avec un délai d'attente de 3 jours.



Photo 15: Chenille mature de la noctuelle de la tomate sur un fruit de tomate. Ces chenilles voraces perforent souvent les fruits puis en dévorent l'intérieur (photo: Agroscope).

Pour lutter spécifiquement contre les chenilles de la noctuelle de la tomate (*Helicoverpa armigera*) en cultures de **tomates**, on peut utiliser un nucléopolyhédrovirus (Helicovex), avec un délai d'attente de 3 jours sous abris. Tenez compte des charges imposées.



Photo 16: Selon la région et l'année, les mouches des semis peuvent poursuivre leur activité en juin et juillet, et causer d'importants dégâts dans les cultures de haricots nains (photo: Agroscope).

Nouvelle augmentation des populations de mouches des semis, de mouches granivores du haricot et de mouches du chou

Dans certains des sites surveillés, on a observé au cours de la semaine passée une nouvelle augmentation des effectifs de captures de **mouches des semis**, de **mouches granivores du haricot** (*Delia platura*, *Delia floralis*) ainsi que de **mouches du chou** (*Delia radicum*). C'est par exemple le cas dans la région de Baden (AG). Dans certains endroits, on a pu faire des observations directes de la forte activité de ces mouches dans les cultures.

Dans les cultures très attractives pour ces ravageurs, comme les diverses légumineuses, le maïs doux, les cucurbitacées et les asperges, une lutte directe contre **les mouches des semis** ou les mouches des haricots n'est pas possible. Il est donc très important de prendre des mesures préventives.

- Éviter les précédents culturaux inadéquats: p.ex. rompies, pommes de terre, brassicacées ou épinards.
- Incorporer totalement les résidus des cultures précédentes (très attractifs pour ces ravageurs), en veillant toutefois à le faire suffisamment longtemps avant le semis (2-3 semaines), afin que la majorité des larves se trouvant dans le sol aient eu le temps de se transformer en pupes au moment du semis.
- Avant le semis, un travail superficiel et répété du sol réduit la population de ces ravageurs.
- Adapter la densité des semis pour compenser les pertes.
- Préférer une période tempérée à chaude pour le semis: un sol réchauffé et un semis à faible profondeur accélère le développement des plantules.
- Un sol ayant une humidité modérée au moment du semis diminue les risques que les adultes et les larves de ces ravageurs ne détectent leur plante hôte.



Photo 17: Adulte femelle de mouche du chou sur une feuille de chou (photo: Agroscope).

Des essais et des expériences pratiques ont montré que la couverture des cultures avec des voiles ou des filets anti-insectes intacts peut réduire considérablement le risque d'infestation dans les semis précoces. Il suffit de recouvrir la culture immédiatement après le semis.

Dans les zones menacées par **la mouche du chou**, il convient de protéger les plantons des divers choux, avant leur plantation, par un traitement à base de spinosade (divers produits; **BiO**). Dans les cultures de rutabaga (ou «chou-rave» au sens helvétique) de plein champ, on peut utiliser spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis; **BiO**) avec un délai d'attente d'une semaine. On peut aussi utiliser des filets de protection des cultures pour faire obstacle à leur colonisation par le ravageur.



Photo 18: Forte concentration d'altises sur une feuille bien développée d'une jeune plante de chou (photo: Agroscope).

Surveillez les infestations d'altises dans les jeunes plantations de chou

Lors du contrôle des champs de lundi, nous avons été frappés par le grand nombre d'altises (*Phyllotreta* spp.) dans certaines parcelles de jeunes choux. Le feuillage des jeunes plantes était déjà constellé des petites perforations causées par ces insectes. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Pour lutter contre les altises dans les cultures de **choux-fleurs** et de **choux à feuilles en plein champ**, on peut appliquer spinosad (divers produits; **BiO**) avec un délai d'attente d'une semaine. Un traitement aux pyréthriinoïdes est possible avec un délai d'attente de deux semaines sur choux-fleurs et choux à feuilles de plein champ (attention aux PER: autorisation spéciale). Le kaolin (Surround; **BiO**) est autorisé pour lutter contre les altises sur les espèces de choux en plein champ, avec une efficacité partielle. Il est également possible d'utiliser des filets de protection contre les altises.



Photo 19: Jaunissement au milieu d'une feuille d'oignon. Ce n'est qu'avec une loupe que l'on peut distinguer le fin duvet grisâtre des sporanges sur les tissus atteints (photo: Agroscope).

Le mildiou touche les nouvelles séries de cultures d'oignons

En ce temps, les fréquentes précipitations augmentent le danger d'attaques du mildiou de l'oignon (*Peronospora destructor*) en cultures d'oignons d'été. Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Est autorisé contre le mildiou sur **oignons comestibles, échalotes et oignons potagers**: fluoxastrobine + prothioconazole (Fandango), avec un délai d'attente de 3 semaines. Contre le mildiou sur **oignons** sont autorisés : cymoxanil (Cymoxanil WG ; délai d'attente 2 semaines), azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top; délai d'attente 2 semaines), azoxystrobine (divers produits; délai d'attente 2 semaines), fluazinam (divers produits, délai d'attente 1 semaine) ainsi que cuivre sous forme d'hydroxyde (Funguran Flow, **BiO**, seulement en plein champ, effet partiel, délai d'attente 3 jours). Sont autorisés provisoirement jusqu'au 30 novembre 2025 contre le mildiou a) en cultures d'oignons : mandipropamide (Revus, délai d'attente: 3 semaines), métalaxyl M (Fonganil, délai d'attente: 3 semaines), oxathiapiproline (Orondis Plus, Zorvec Enicade, Epicaltrin; délai d'attente: 1 semaine) ; b) en cultures d'oignons et d'échalotes : diméthomorphe (Forum, délai d'attente : 3 semaines).

Pensez à respecter strictement la nécessité d'alterner les substances appliquées afin d'éviter l'apparition de résistances.



Photo 20: Les taches foliaires de la cercosporiose apparaissent de plus en plus fréquemment sur les feuilles âgées des bettes à côtes (photo: Agroscope).

Progression des maladies foliaires à *Cercospora* et *Ramularia* en cultures de bettes et de betteraves à salade

Contrôlez les cultures et faites un traitement si nécessaire.

Contre la maladie à taches foliaires causée par les champignons *Cercospora beticola* ou *Ramularia beticola* en cultures de **betteraves à salade** sont autorisés, avec un délai d'attente de 2 semaines : azoxystrobine (divers produits), difénoconazole (divers produits) ainsi que azoxystrobine + difénoconazole (Alibi Flora, Priori Top). De plus, on peut utiliser le cuivre sous forme d'hydroxyde, de bouillie bordelaise, d'oxychlorure ou de sulfate de cuivre tribasique (divers produits, délai d'attente 3 semaines). Contre les champignons responsables des taches foliaires sur betteraves à salade, on peut utiliser le cuivre sous forme d'oxychlorure (Cuprofix fluid, Flowbrix ; délai d'attente: 3 semaines).

Contre les champignons responsables des taches foliaires sur **betteraves à salade et bettes**, on peut utiliser difénoconazole + fluxapyroxade (Dagonis Taifen), avec un délai d'attente de 14 jours.

Dans les cultures de **bettes**, on peut lutter contre les champignons des taches foliaires, tels *Cercospora* ou *Ramularia*, avec les substances actives azoxystrobine (divers produits) ou azoxystrobine + difénoconazole (Priori Top, Askon) avec un délai d'attente de 3 semaines. Est aussi autorisé dans les cultures de **bettes à côte** pyraclostrobine + boscalid (Signum) avec un délai d'attente de 2 semaines.

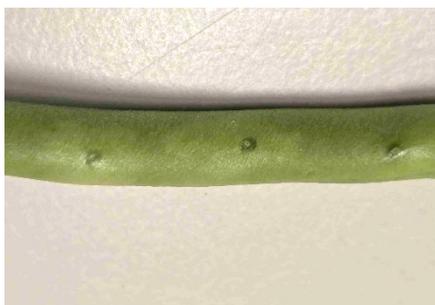


Photo 21: Dégâts causés par des piqûres de nutrition de punaises (*Lygus* sp.) sur une gousse de haricot (photo: Martin Keller, Beratungsring Gemüse, Ins).



Photo 22: Sur les feuilles supérieures des aubergines, ces perforations de forme indéfinie adviennent à la suite de piqûres pratiquées par les punaises *Lygus* sur les jeunes bourgeons encore fermés (photo: Agroscope).

Augmentation des dégâts causés par les piqûres de nutrition des punaises

Actuellement, les punaises ternes (*Lygus* spp., famille des Miridae) sont particulièrement actives dans les cultures maraîchères. On les observe facilement sur les plantes (par exemple au cœur des bettes ou dans les épis de maïs doux en formation), et on constate une progression des dégâts attribuables à leurs piqûres de nutrition. Il est recommandé de contrôler les cultures.

Pour lutter contre les punaises sur **aubergines**, on peut utiliser flonicamide (Teppeki) avec un délai d'attente de 3 jours.

Il est possible d'intervenir contre des diverses punaises pentatomides phytophages¹ et les punaises miridés¹ au moyen de spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis, Perfetto) dans les cultures de **concombres ou aubergines**, avec un délai d'attente de 3 jours. La substance active susmentionnée jouit d'une autorisation spéciale valable jusqu'au 31 octobre 2025.

Pour lutter contre des diverses punaises pentatomides¹ phytophages dans les cultures de **poivrons ou tomates**, est autorisé provisoirement, jusqu'au 31 octobre 2025, spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis, Perfetto), avec un délai d'attente de 3 jours.

Pour lutter contre la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) dans les cultures de **haricots**, est autorisé provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2025, acétamipride (Barritus Rex, Gazelle SG, Gepard, Oryx Pro, Pistol), avec un délai d'attente de 14 jours.

Il est possible d'intervenir contre la punaise verte ponctuée (*Nezara viridula*) au moyen de spinosad (AudiENZ, BIOHOP AudiENZ, Elvis ; délai d'attente 7 jours) dans les cultures de **bettes**. La substance active susmentionnée est autorisé provisoirement, jusqu'au 30 novembre 2025.

¹ Parmi les pentatomides, il y a par exemple *Halyomorpha halys*, *Nezara viridula* et parmi les miridés, il y a par exemple les genres *Lygus* et *Liocoris*.

Toutes les données sont fournies sans garantie. Pour l'utilisation de produits phytosanitaires, respecter les consignes d'application, les charges et les délais d'attente. De nombreuses indications et charges sont révisées dans le cadre du réexamen ciblé des produits phytosanitaires autorisés. Il est recommandé de consulter la banque de données de l'OSAV avant toute utilisation. Pour consulter les résultats du réexamen ciblé, voir :

<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/zulassung-pflanzenschutzmittel/zulassung-und-gezielte-ueberpruefung/gezielte-ueberpruefung.html>

Mentions légales

Données, Informations :	Daniel Bachmann, Cristine Dörig & Christof Gubler, Strickhof, Winterthur (ZH) Björn Berchtenbreiter & Manuel Cavigelli, Arenenberg, Salenstein (TG) Vincent Doimo, Quentin Blouet, Gaëtan Jaccard, & Julie Ristord, OTM, Morges (VD) Philippe Fuchs & Mario Kurmann, BBZN, Hohenrain (LU) Martin Keller, Esther Mulser & Beatrice Künzi, Beratungsring Gemüse, Ins (BE) Tiziana Lottaz, Grangeneuve, Posieux (FR) Lukas Müller & Flemming Burri, Inforama Seeland, Ins (BE) Vivienne Oggier, Landwirtschaftliches Zentrum, Salez (SG) Silvano Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona (TI) Jan Siegenthaler & Christian Wohler, Liebegg, Gränichen (AG) Stève Breitenmoser, Matthias Lutz, Torsten Schöneberg & Jill Zuckschwerdt (Agroscope)
Éditeur :	Agroscope
Auteurs :	Cornelia Sauer, Matthias Lutz, Serge Fischer, Lucia Albertoni (Agroscope), Silvano Ortelli, Consulenza agricola, Bellinzona (TI) & Pascal Herren (FiBL)
Photos :	photos 1-4: S. Ortelli, Ufficio della consulenza agricola, Bellinzona; photos 5, 7, 21: M. Keller, Beratungsring Gemüse, Ins; photo 6: M. Cavigelli, Arenenberg, Salenstein; photo 8: T. Lottaz, Grangeneuve, Posieux; photos 9, 17: E. Städler (Agroscope); photo 10: M. Koller, Innoplattform Bio; photos 11-14, 16, 19-20, 22: C. Sauer (Agroscope); photos 15, 18: R. Total (Agroscope)
Coopération :	Offices cantonaux et Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL)
Adaptation française :	Serge Fischer, Christian Linder (Agroscope)
Copyright :	Agroscope, Müller-Thurgau-Strasse 29, 8820 Wädenswil, www.agroscope.ch
Changements d'adresse, Commandes :	Cornelia Sauer, Agroscope, cornelia.sauer@agroscope.admin.ch

Exclusion de responsabilité

Les informations contenues dans cette publication sont destinées uniquement à l'information des lectrices et lecteurs. Agroscope s'efforce de fournir des informations correctes, actuelles et complètes, mais décline toute responsabilité à cet égard. Nous déclinons toute responsabilité pour d'éventuels dommages en lien avec la mise en œuvre des informations contenues dans les publications. Les lois et dispositions légales en vigueur en Suisse s'appliquent aux lectrices et lecteurs; la jurisprudence actuelle est applicable.